



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE 25 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 25 novembre (25 novembre 2022), à 20h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2022

Présent(e)s : ANTIER Pierre, BLONDEAU-BOZON Sophie, BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NAUDIN Martine, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, VERNET Corinne

Absent excusé : GORSE Cyril, LAUBEPIN Ivan, NOBLET Jean-Yves, TACCHINI-NOEL Olivia.

Secrétaire de séance : BLONDEAU-BOZON Sophie

Nombre de conseillers : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 12

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 21 octobre 2022

Unanimité

Urbanisme

1) Point sur les dossiers en cours

Monsieur le Maire présente les dossiers en cours ou validés depuis le dernier conseil.

Déclaration préalable	Plateforme Stockage	Accepté	SECULA
Déclaration préalable	Clôture – portail – abri jardin	Accepté	GERARD Jonathan
Déclaration préalable	Division Parcelle	Accepté	SECULA
Déclaration préalable	Mur de clôture	Accepté	PLATHEY Raphaël
Déclaration préalable	Piscine	Accepté	DORIER Karine
Déclaration préalable	Panneaux Photovoltaïques	En cours	Non communicable
Permis de construire	Maison individuelle	Accepté	FOLLEY Florent
Permis de construire	Maison individuelle	En cours	Non communicable
Permis de construire	Maison individuelle	En cours	Non communicable
Permis de construire	Maison individuelle	En cours	Non communicable
Permis de construire	Abri de voiture	En cours	Non communicable
Certificat Urbanisme	Opérationnel	En cours	Non communicable

21h00 – Arrivée de Carine Bornot-Faivre

2) Droit de préemption : délibération modificative visant à expliciter l'objet et la nature du projet communal.

La délibération prise lors du dernier conseil municipal n'étant pas suffisamment motivée, il convient de la modifier afin de préciser la raison de la préemption, à savoir :

- ✓ La mise en œuvre « du maintien, de l'extension ou de l'accueil d'activité économique » et l'installation de petites entreprises génératrices d'emplois

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



- ✓ Le rappel des termes de la carte communale : « proposer des solutions aux artisans locaux qui souhaitent étendre leur activité hors des zones d'habitat » et « répondre aux besoins d'extension des entreprises présentes sur la zone »

Délibération 2022-038
Unanimité

Affaires Générales

- 3) Délibération autorisant le maire à liquider les dépenses d'investissement au 1^{er} trimestre 2023. Comme chaque année, il convient de prendre une délibération autorisant le maire à engager les dépenses avant le vote du budget 2023 qui interviendra fin mars - début avril. La législation prévoit qu'une délibération peut être prise autorisant le maire à payer les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des sommes prévues au budget 2022. Il est donc proposé d'autoriser les dépenses suivantes :

Article	Poste	Budget 2022	25% pour 2023
2031	Frais d'étude	15.525	3.880
2128	Autre agencement et aménagement	193.670	48.415
21318	Autres Bâtiments publics	174.500	43.625
2151	Réseaux de voirie	78.257	19.560
21838	Autre Matériel informatique	3.250	810
Total			116.290

Délibération 2022-039
Unanimité

- 4) Délibération : remboursement de frais aux élus
Considérant les achats effectués sur leurs deniers personnels par les élus pour le compte de la commune lors de la préparation du repas des aînés qui s'est tenu le 9 octobre 2022, il convient aujourd'hui de prendre une délibération afin de pouvoir leur rembourser les frais engagés, à savoir :

- ✓ Achat de vin 260.10 €uros TTC
- ✓ Achat de décoration 23.23 €uros TTC
- ✓ Achat de tapis pour la salle des fêtes 42.86 €uros TTC

Délibération 2022-040
Unanimité

- 5) Bulletin Municipal
Madame Bornot-Faivre, en charge de la commission communication rappelle aux élus que chacun doit envoyer ses articles au plus tôt afin que le journal puisse paraître en janvier. La date limite de retour est fixée au 10 décembre.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud
Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



6) Location Salle des fêtes

Plusieurs demandes ont été reçues pour louer la salle des fêtes pour le jour de l'an.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour ou contre la location de la salle des fêtes à cette date. Celui-ci se prononce favorablement.

Les personnes qui en ont fait la demande seront donc recontactées par ordre chronologique.

Unanimité

Par ailleurs, une commission devra se réunir courant du 1^{er} trimestre 2023 pour remettre à plat le règlement d'utilisation de la salle (location aux personnes extérieures à la commune, tarifs de la salle et de la vaisselle ainsi que les procédures pour les états des lieux et le contrôle du ménage).

Personnes volontaires pour la commission : Corinne Vernet, Gaël Perron, Sophie Bozon, Paule Marty et David Guyot.

Bâtiments

7) Appartements Communaux

Les jeunes Ukrainiennes logées dans le F3 de la maternelle souhaitent repartir dans leur pays. Une autre locataire serait intéressée pour reprendre ce logement, il faudra donc peut-être remettre en location plutôt le meublé dès que la date de départ officielle de départ sera connue. Celle-ci dépend de l'obtention des papiers nécessaires au passage des frontières, notamment pour le bébé né en novembre.

8) Délibération résiliation T2 Poste suite dédite locataire.

Le locataire a posé sa dédite. Il souhaite partir au 1^{er} décembre. Celle-ci ayant été reçue le 22 novembre il pourra quitter au 22 décembre (sauf si nous trouvons un nouveau locataire avant).

Monsieur le Maire lui a demandé de mettre en place un échelonnement de sa dette sur 1 an et la remise en état de l'appartement avant son départ.

Prévoir l'état des lieux avant cette date afin de pouvoir remettre en location au plus vite.

Délibération 2022-041

Unanimité

9) Délibération autorisant le maire à attribuer le T2 de la Poste avant le prochain conseil, selon dossiers déposés.

Dans cette optique et compte-tenu des fêtes de fin d'année, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer un bail avant le prochain conseil, après consultation des adjoints, si la nécessité se présentait.

Délibération 2022-042

Unanimité

Voirie

10) Délibération sur le classement des longueurs de voirie

Monsieur le maire explique qu'il convient de modifier le tableau des voiries afin de mettre en concordance celui de la CCBHS et celui de la commune.

Il rappelle que les dotations de l'Etat sont en partie basées sur la longueur de voirie communale et que son suivi est donc important.



Après avoir pris connaissance du tableau comparatif entre les longueurs actuellement déclarées par la commune et le relevé des longueurs effectué par la CCBHS grâce à l'outil Logiroad (dont elle s'est dotée en 2021) le conseil municipal décide de valider les longueurs suivantes :

- ✓ 3876 mètres de voies communales à caractère de chemins
- ✓ 10655 mètres de voies communales à caractère de rues.

Soit une longueur totale de 14.531 mètres

Délibération 2022-043
Unanimité

11) Voie cyclotourisme

Monsieur le maire rappelle les tracés qui avaient été envisagés et présente un tableau comparatif reprenant leurs coûts respectifs, impact environnemental, temps nécessaire à la mise en œuvre, coût d'entretien, intérêt pour l'économie locale et le service rendu à l'utilisateur. La route Villevieux-Larnaud serait fermée à la circulation et dédiée à la voie verte (l'entretien en reviendrait donc au Département et à la CCBHS).

La commission communale s'est réunie cette semaine pour réfléchir sur la dévolution des voies à l'intérieur de Larnaud.

Il convient maintenant d'aller à la rencontre de la population pour proposer ce projet aux riverains mi-décembre. Samedi 3 décembre avec les habitants de la rue du capitaine Lardet. 17h30 puis avec les habitants de l'avenue Aristide Brenot et de la Rue de la Grange-Bedey.

A l'issue de ces réunions de concertation, nous programmerons une réunion publique.

Pourquoi ne pas mettre en place une CVCB ? (Chaussée à voie centrale banalisée)

Bois

12) Affouage : Délibération clôture du rôle d'affouage et fixation du montant de la taxe

Nous comptons au jour de la clôture 20 inscrits. Le coût de revient de l'exploitation de ces parcelles se montant à 1201.55 euros pour l'année 2022, il est proposé de fixer le montant de la taxe à 60 euros.

Délibération 2022-044
1 Contre

Questions diverses

13) Retour sur les diverses réunions

Commission voirie communautaire :

Entretien des fossés. 5 entreprises ont été consultées, c'est TISSOT TP qui a été retenu.

Programme des travaux de voirie à venir pour Larnaud :

- ✓ Rue du Franois en 2023
- ✓ Rue l'eau et Rue château d'Eau en 2024
- ✓ Rue Champ Thorin en 2025.

Sous réserve du vote des budgets pour confirmer définitivement ce programme.

Ouvrages d'art : Gros problème à Nevy-sur-Seille avec un pont cassé (inscrit aux monuments historiques) et qui va lourdement grever le budget alloué.



Le pont sur la Sereine à Fontainebrux, actuellement fermé à la circulation, sera également refait.

Permission de voirie : La CCBHS demande de leur envoyer impérativement les demandes car elle seule est compétente en la matière pour les voiries d'intérêt communautaire.
Rétrocession des voiries aux communes : aucune décision définitive n'est encore actée à ce jour.

SIEA :

Le département ne verse pas de subvention pour les syndicats des eaux jusqu'en 2026 car il faudrait pour cela que 50% EPCI aient fusionné. Les travaux sont donc mis en suspens.

SIDEC :

Est-il possible de raccorder le moulin des tartres au réseau électrique ?

Commission des jeunes :

Une réunion s'est tenue pour faire un point sur les travaux et l'utilisation qui est faite du city. Les jeunes sont très satisfaits de l'équipement, cependant le sable dans le bac de réception du saut en longueur est trop dur. Problème de ratissage ?

Il est demandé l'installation d'une fontaine à eau. Un plombier sera contacté.

Aloïs Faivre a intégré la commission. Il faudra prévoir de renouveler les membres en 2023 et solliciter des jeunes y compris en CE1-CE2.

Pierre Antier a prévu des plantations autour du city pour stopper les ballons (sans avoir recours à un filet). Quelques arbres seront achetés, mais d'autres peuvent être trouvés dans la forêt.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE-SEILLE

Zone Artisanale des Foulletons : la CCBHS a validé notre demande de modification de règlement de la zone des Foulletons.

PLUI : le transfert de compétence a été acté en conseil communautaire, les communes ont donc 3 mois pour délibérer à leur tour.

Un règlement de télétravail a été mis en place.

Passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Les remboursements des charges aux différentes communes ou SIVOS concernant le périscolaire ont également été validés.

14) Questions diverses

Chemins forestiers :

Des devis avaient été demandés à l'entreprise Jouvenceau pour refaire des chemins forestiers et des subventions ont été demandées sur ces bases.

Malheureusement, celle-ci ne pourra pas assurer les travaux. Une autre entreprise a été contactée qui nous propose de faire moins long pour le même montant.

Monsieur le Maire essaie de recontacter l'entreprise Jouvenceau pour s'assurer de son indisponibilité, sinon il signera les devis de l'autre entreprise.



Mairie de Larnaud



Fibre :

Calendrier prévisionnel de la fibre. Installation 4^{ème} trimestre 2023. Déploiement 1^{er} trimestre 2024.

AJENA

Présentation succincte du rapport qui sera envoyé aux conseillers la semaine prochaine pour en rediscuter lors du prochain conseil.

Commission Sociale :

Des boîtes de chocolats ont été achetées (19) pour les personnes n'ayant pas pu venir au repas. Elles seront distribuées prochainement.

Le Secrétaire de séance
BLONDEAU-BOZON Sophie

Le Maire,
David GUYOT